



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR  
MRC DE PORTNEUF

## Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS DE PROMULGATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Isabelle Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

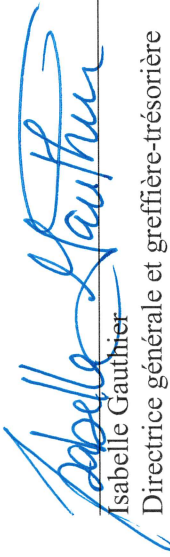
#### QUE :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 17 mars 2026, le conseil municipal a adopté le **Règlement numéro 252-2026 relatif aux travaux de réfection du rang Laurent-Rivard prévoyant une dépense de 310 000\$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 310 000\$ remboursable sur 10 ans.**

Le présent règlement a pour but d'autoriser le conseil à procéder aux travaux de réfection du rang Laurent-Rivard sur une longueur de 380 mètres incluant les frais incidents et les taxes nettes.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière pendant les heures d'affaires, au 220, boulevard de la Montagne à Saint-Casimir, QC G0A 3L0.

DONNÉ à Saint-Casimir, ce 18<sup>e</sup> jour de mars 2026.

  
Isabelle Gauthier  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 18 mars 2026.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat de publication.

  
Isabelle Gauthier  
Directrice générale et greffière-trésorière

